

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 JUIN 2023 A 19H00

Présents à la séance : 19

L'An Deux Mil Vingt Trois, **le 27 JUIN A 19H00**

Extrait affiché le :
04 juillet 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2023

Présents : M. le Maire, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Subventions ordinaires
2023 aux autres associations
raonnaises.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. COLIN Joël
Mme TRIQUET Nadia à M. BAUDONNEL David
Mme DUPONT Virginie à M. Le Maire
M. BREGEOT Claude à M. GILET Dominique
M. KIZILDAG Murat à Mme ADAM Nathalie

Absents excusés :

M. EVRARD Luc
M. ROMARY Fabrice
Mme SCHILLINGER Stella
Mme ELI Emilie
M. BURGER Emmanuel

N° 48/2023

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Madame FERREIRA-PIERRAT Maria, Adjointe déléguée, propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de fonctionnement aux différentes associations : caritatives, culturelles, d'anciens combattants et ou de loisirs qui en ont fait la demande et produit les documents attendus ainsi que les explications quant à leurs résultats et activités de l'année écoulée.

Ces explications apportées,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal présent et représenté, hors la participation de Messieurs Claude BREGEOT et Dominique GILET,

Décide par 22 voix d'attribuer un total de 22 630 € de subventions ordinaires récapitulées dans le tableau ci-annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,